

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **23 février 2015**

Délibération n° 2015-0145

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Agence pour le développement économique de la région lyonnaise (ADERLY) - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2015 - Convention 2015

service : Pôle transformation et régulation - Direction évaluation et performance

**Rapporteur** : Monsieur le Conseiller Lebuhotel

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 158

Date de convocation du Conseil : mardi 3 février 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 25 février 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, MM. Claisse, Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Bérat, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mme Burillon, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, M. Gillet, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, MM. Petit, Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, M. Roche, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Laurent (pouvoir à Mme Gailliout), M. Pouzol (pouvoir à M. Grivel), Mmes Berra (pouvoir à M. Bérat), Gandolfi (pouvoir à M. Kabalo), Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), M. Pillon (pouvoir à M. Vergiat), Mme Poulain (pouvoir à M. Moretton).

**Conseil du 23 février 2015****Délibération n° 2015-0145**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Agence pour le développement économique de la région lyonnaise (ADERLY) - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2015 - Convention 2015**

service : Pôle transformation et régulation - Direction évaluation et performance

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 28 janvier 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon, qui se substitue de plein droit à la Communauté urbaine de Lyon au 1<sup>er</sup> janvier 2015 conformément à la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014, est membre fondateur de l'association Agence pour le développement économique de la région lyonnaise (ADERLY), créée en 1974, aux côtés de la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Lyon, du Département du Rhône et du Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Lyon-Rhône pour assurer la promotion de la région lyonnaise, de façon à accroître son rayonnement et favoriser son attractivité au sein du paysage économique européen.

L'ADERLY a la responsabilité d'une mission globale de promotion, de prospection et d'accompagnement d'investissements, créateurs d'emplois et de richesses pour le territoire de la région lyonnaise. A travers cette action, elle contribue au rayonnement du territoire à l'échelle nationale et internationale, comme le prévoient ses statuts.

Sa mission prioritaire consiste à attirer, aider à s'implanter et ancrer de nouveaux projets d'investissement sur le territoire.

En outre, depuis 2007, l'ADERLY assure la gestion opérationnelle et financière de la démarche marketing ONLYLYON dont l'objectif est :

- de promouvoir Lyon à l'international dans ses dimensions économiques, culturelles, sportives, universitaires et touristiques ;
- d'accroître la visibilité et la notoriété de la métropole lyonnaise, notamment à destination des décideurs économiques internationaux.

La Communauté urbaine s'était engagée, dans le cadre d'une convention annuelle 2014, à apporter la participation financière nécessaire à la réalisation des actions du programme annuel de l'association retenues pour leur compatibilité avec la politique communautaire de développement économique.

**a) - Bilan des actions 2014**

L'ADERLY se concentre depuis plusieurs années sur les secteurs à forte intensité technologique du territoire (écotechnologies et sciences de la vie) pour lesquels l'agglomération bénéficie d'avantages concurrentiels forts. Cette stratégie a été maintenue en 2014.

La prospection tertiaire a également été une priorité en 2014.

Parmi les nouveautés initiées en 2014, l'ADERLY a développé une activité de prospection smart city au sein de la business unit Tertiaire, afin de porter une attention plus marquée envers tous les projets et activités en matière de ville intelligente : mobilité, gestion efficace de l'énergie, bâtiment durable, etc.

Pour l'année 2014, l'ADERLY a dépassé son objectif de 60 implantations. Au 15 décembre 2014, 80 implantations ont déjà été recensées pour 1 922 emplois créés à 3 ans. L'ambition chiffrée de 1 800 emplois à 3 ans est donc atteinte.

Concernant le programme ONLYLYON, l'année 2014 a été marquée par :

- l'exploitation du "Skyroom" en haut de la Tour Oxygène, showroom de 150 mètres carrés dédié à la promotion de l'agglomération ;
- une campagne d'affichage « Addicted to Lyon » dans les aéroports européens ;
- une campagne de communication digitale internationale sur les sites TripAdvisor et LinkedIn ;
- 315 000 € de fonds privés signés pour 3 ans avec 5 partenaires ;
- les relations-presse, la présence sur le web, événementiel et le réseau des ambassadeurs ont vu leurs résultats augmenter.

La nouvelle convention couvrant l'année 2015 s'inscrit dans la continuité de la précédente convention. Elle confirme le dispositif de mesure des résultats et organise les modalités de versement de la subvention annuelle et les modalités de contrôle de l'activité de l'association. Le programme d'actions 2015 présente les actions de promotion, prospection, et les prévisions de suivi d'implantations et d'accompagnement.

#### **b) - Objectifs et programme d'actions 2015**

La nouvelle convention couvrant l'année 2015 s'inscrit dans la continuité de la précédente convention. Elle confirme le dispositif de mesure des résultats et organise les modalités de versement de la subvention annuelle et les modalités de contrôle de l'activité de l'association. Le programme d'actions 2015 présente les actions de promotion, prospection, et les prévisions de suivi d'implantations et d'accompagnement.

##### **- ADERLY**

L'objectif annuel en matière de prospection est en hausse à 80 implantations par an pour 2 000 emplois répartis de la manière suivante : 15 implantations et 250 emplois dans le domaine Sciences de la vie, 20 implantations et 400 emplois dans le secteur des Eco-technologies, 25 implantations et 750 emplois pour le tertiaire, 10 implantations et 200 emplois dans le domaine de la Ville intelligente et 10 implantations et 400 emplois dans le secteur industrie / logistique.

Les principaux enjeux pour 2015 sont :

- un rééquilibrage entre approche sectorielle et approche par pays

Tout en gardant une organisation par business unit spécifique aux secteurs d'excellence du territoire, l'ADERLY souhaite développer une spécialisation par pays, afin de tenir compte de la capacité de la métropole à attirer des entreprises de certains pays pour d'autres critères que ceux de l'excellence sectorielle.

- la mise en œuvre d'une offre de services renouvelée

En lien avec l'équipe internationale de la CCI de Lyon, le World Trade Center et l'entreprise Force Plus, l'ADERLY va mettre en œuvre une offre spécifique de déploiement commercial pour les entreprises qui s'implantent.

Les services proposés seront les suivants : appui commercial, recherche de clients et développement commercial.

- un élargissement du territoire d'intervention de l'agence au pôle métropolitain

Cet élargissement se fera à l'échelle du pôle métropolitain (CAPI et Saint-Etienne Métropole). Cela entraînera un renforcement des secteurs de prospection de l'agence sur les thématiques de la construction durable et du design industriel. En contrepartie, ces territoires apporteront un soutien financier nouveau à l'ADERLY.

- une évolution de la gouvernance

Une modification de la gouvernance est rendue nécessaire par les évolutions territoriales et administratives récentes et l'arrivée de nouveaux partenaires.

##### **- ONLYLYON**

Concernant ONLYLYON, en 2015, l'enjeu est de poursuivre les actions qui concourent au succès de la marque (réseau des ambassadeurs, présence sur le web) et de conforter le nouvel essor donné à la démarche en élargissant ses cibles et ses partenaires, afin de renforcer son potentiel de développement économique pour l'agglomération lyonnaise.

Il est ainsi prévu de :

- capitaliser et développer les nouveaux leviers de communication : réseaux sociaux ; campagnes digitales ; accueils au Skyroom ; vente de produits dérivés ; réédition de la ONLYLYON Academy ;
- innover dans la démarche du marketing territorial ;
- prospecter de nouvelles sources de financement ;
- étendre l'écosystème autour d'ONLYLYON.

En termes de relations presse et publiques, l'objectif pour 2015 est d'obtenir plus de 15 % de retombées presse nationales et internationales.

Les objectifs 2015 pour les réseaux sociaux sont d'atteindre 25 000 followers sur Twitter et 750 000 fans sur Facebook.

### c) - Budget prévisionnel 2015

Charges prévisionnelles	Montant (en k€)	Produits prévisionnels	Montant (en k€)
Agence pour le développement économique de la région lyonnaise (ADERLY)	4 834	subvention Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Lyon : . dont subvention ADERLY . dont subvention ONLYLYON	2 213 1 926 287
<i>prospection sciences de la vie</i>	460	subvention Métropole de Lyon : . dont subvention ADERLY . dont subvention ONLYLYON	3 874,90 2 351,64 1 523,26
<i>prospection cleantech</i>	460	subvention Département du Rhône : . dont subvention ADERLY . dont subvention ONLYLYON	315 300 15
<i>prospection tertiaire</i>	460	autres membres : . dont subvention ADERLY	256 256
<i>prospection smart city</i>	350		
<i>prospection industries</i>	400		
<i>prospection pays</i>	780		
<i>implantation projets</i>	460		
<i>services communs</i>	1 164	autres revenus ONLYLYON (sponsoring, produits dérivés, location skyroom, vente événementielle (montants HT))	330
<i>promotion commerciale</i>	300		
ONLYLYON	2 155		
<b>Total</b>	<b>6 989</b>	<b>Total</b>	<b>6 989</b>

La Métropole de Lyon souhaite soutenir à hauteur de 3 874 900 € la mise en oeuvre du programme d'actions de l'ADERLY et d'ONLYLYON en 2015 dont 2 729 300 € au titre du financement jusqu'à présent assuré par le seul Grand-Lyon et 1 145 600 € (montant plafond) issu de la répartition votée par le Conseil du 15 décembre 2014 et figurant dans le protocole financier. Afin de participer à l'effort financier de la Métropole, la subvention allouée à l'ADERLY et ONLYLYON est en diminution de -2 % entre 2014 et 2015 sur la part anciennement Grand-Lyon.

### d) - Montant de la subvention 2015

Il est donc proposé au Conseil de la Métropole d'attribuer à l'ADERLY, pour l'exercice 2015, une subvention globale de 3 874 900 € dont :

- 2 351 640 € seront affectés au financement des actions inscrites au programme annuel 2015 de l'ADERLY ;
- 1 523 260 € seront dédiés au financement de l'action de marketing ONLYLYON.

Le montant de référence retenu pour la Métropole de Lyon afin de reprendre une partie de la subvention du Département du Rhône a été calculé sur la base du compte administratif CG 2013. Le montant de référence est, en tout état de cause, entendu comme un montant plafond. Ce montant a été fixé à hauteur de

1 145 600 € (montant pris en compte dans le calcul de la subvention globale de 3 874 900 €). Ce montant sera réajusté pour versement par la Métropole de Lyon au premier semestre 2015, dès les résultats 2014 connus ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

#### **DELIBERE**

**1° - Prend** acte des programmes d'activités 2015 de l'Agence pour le développement économique de la région lyonnaise (ADERLY) et de ONLYLYON présentés en annexe à la convention 2015.

**2° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention globale de 3 874 900 € au profit de l'ADERLY pour l'année 2015 dont :

- 2 351 640 € seront affectés au financement des actions inscrites au programme annuel 2015 de l'association,

- 1 523 260 € seront affectés au financement de l'action de marketing ONLYLYON pour 2015.

b) - la convention 2015 à passer entre la Métropole de Lyon et l'ADERLY définissant notamment les conditions d'utilisation de cette subvention.

**3° - Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

**4° - La dépense** de fonctionnement correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2015 - compte 6574 - fonction 62 - opération n° 0P02O0219 (ADERLY) pour 1 487 640 € - compte 6574 - fonction 62 - opération n° 0P02O0219A (ADERLY) pour 864 000 € - compte 6574 - fonction 633 - opération n° 0P02O1486 (ONLYLYON) pour 1 241 660 € - compte 6574 - fonction 633 - opération n° 0P02O1486A (ONLYLYON) pour 281 600 €.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 25 février 2015.**